

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF953

présenté par
M. Peu, M. Brugerolles, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon, Mme K/Bidi,
Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, Mme Reid Arbelot,
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	110 000 000
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	110 000 000	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	110 000 000	110 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à permettre un changement d'échelle dans l'adaptation des logements, ici du parc social, aux canicules. Dans un scénario de réchauffement à + 4°C, la totalité du parc de

logement serait considéré à haut risque d'exposition aux fortes chaleurs. Or, aujourd'hui, les logements ne sont pas adaptés : seulement 20 % ont un indicateur de confort d'été « bon ». Les logements sociaux ne sont pas épargnés : une étude de l'Ancois en 2024 révélait que 4 habitants du parc social sur 10 souffraient de la chaleur dans leur logement. Cet amendement propose d'abonder le Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP) afin que la rénovation des logements sociaux intègre davantage de gestes de confort d'été.

La Fondation pour le Logement a chiffré le coût d'un plan d'adaptation sobre du parc de logements exposés aux fortes chaleurs. Ce plan fixe un objectif à la fois ambitieux et nécessaire consistant à équiper tous les logements de protections solaires et de brasseurs d'air d'ici 2040. Ce plan coûterait 48 milliards d'euros au total, soit 3,2 milliards d'euros par an (argent privé et public). Au sein de ces 3,2 milliards d'euros, 110 millions viendraient du FNAP.

Nous proposons en conséquence de diminuer de 110 millions d'euros en crédits de paiement et en autorisations d'engagements les crédits de l'action 01 « aides personnelles » du programme 109 « Aide à l'accès au logement » et d'abonder du même montant en crédits de paiement et en autorisations d'engagement les crédits de l'action 01 « Construction locative et amélioration du parc » du programme 135 'Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ». Nous invitons le Gouvernement à lever le gage pur garantir les moyens dédiés à l'aide au logement que nous en souhaitons évidemment pas réduire.